



RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

DIRECTION DES INVENTAIRES ET AMÉNAGEMENT FORESTIERS (DIAF)



GUIDE OPÉRATIONNEL

Série : Plan de Gestion – **N°2**

Canevas commenté du Plan de Gestion

Provisoire révisé



Table des matières

AVANT-PROPOS	2
1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION	4
2. BILAN INTERMÉDIAIRE DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE GESTION PROVISOIRE	5
2.1. PRODUCTION ET EXPLOITATION.....	5
2.2. RÉALISATIONS SOCIALES	5
3. MODIFICATIONS À APPORTER AU CONTENU DU PLAN DE GESTION PROVISOIRE.....	8
3.1. POSITIONNEMENT ET CALENDRIER D'EXPLOITATION DES AAC	8
3.2. PRÉVISIONS DE RÉCOLTE.....	9
3.3. ABONDEMENTS PRÉVISIONNELS DE L'ENTREPRISE AUX FDL	10
3.4. RÉALISATIONS ET CLAUSES SOCIALES	10
3.5. INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES PRÉVISIONNELLES	11
4. CALENDRIER D'ÉLABORATION DU PLAN D'AMÉNAGEMENT	12
5. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES.....	13

Liste des tableaux

Tableau 1 : Modèle indicatif de tableau comparant les récoltes annuelles prévisionnelles et les récoltes effectivement réalisées sur les AAC couvertes par le PGP	5
Tableau 2 : Modèle indicatif de tableau comparant les ristournes prévisionnelles et les abondements des FDL effectivement réalisées sur les Groupements couverts par les AAC du PGP	6
Tableau 3 : Modèle indicatif de tableau présentant les réalisations sociales effectuées au cours de la mise en œuvre du PGP	7
Tableau 4 : Modèle indicatif de tableau présentant les points remarquables délimitant les AAC du PGP.	8
Tableau 5 : Modèle de tableau présentant les superficies et l'année d'ouverture à l'exploitation des AAC du PGP actualisées.....	8
Tableau 6 : Modèle de tableau présentant les prévisions de récoltes actualisées sur les AAC restant à exploiter au cours de la mise en œuvre du PGP prolongé	9
Tableau 7 : Hypothèses retenues pour l'estimation des prévisions de récolte.....	9
Tableau 8 : Exemple de tableaux présentation les prévisions de récolte et l'abondement prévisionnel de l'entreprise aux FDL par AAC et par Groupement	10
Tableau 9 : Exemple de chronogramme actualisé des travaux d'aménagement de la concession XX.....	12



AVANT-PROPOS

Au cours de la période d'élaboration du Plan d'Aménagement, le concessionnaire exploite la forêt concédée conformément à un Plan de Gestion Provisoire (PGP), qui identifie les quatre Assiettes Annuelles de Coupe (AAC) qui seront exploitées au cours de cette période.

La réglementation prévoit que le concessionnaire peut bénéficier d'un délai supplémentaire ne dépassant pas une année pour finaliser son Plan d'Aménagement. Dans le cas où un délai supplémentaire est ainsi accordé à l'entreprise, celle-ci est tenue de soumettre à l'Administration forestière les modifications à apporter au PGP afin de tenir compte de la prolongation de la période de mise en œuvre.

Par ailleurs, au cours de la mise en œuvre du Plan de Gestion Provisoire, le concessionnaire, pour une raison particulière dûment motivée (changement de positionnement d'une ou plusieurs AAC, modifications des prévisions de récoltes, ...), peut faire également une révision de son Plan de Gestion Provisoire initial.

Le présent Guide Opérationnel vise à cadrer le contenu de la révision du PGP soumise à l'Administration.

Il constitue ainsi à la fois un outil au service des entreprises, pour la production de la révision du PGP, dans le cas où la période de mise en œuvre de celui-ci nécessite d'être prolongée, et un outil d'évaluation de la conformité des modifications à apporter au PGP pour les services de l'Administration forestière.

Il est à noter que la procédure de vérification et de validation de la révision du PGP est identique à celle décrite par le **Guide Opérationnel portant sur le Protocole de vérification et d'approbation du Plan de Gestion Provisoire**.



REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO ----- Ministère de l'Environnement et Développement Durable ----- Direction des Inventaires et Aménagement Forestiers		Logo et / ou Nom de l'exploitant Adresse N°RCCM ...
PLAN DE GESTION PROVISoire REVISE COUVRANT LA PERIODE DE PREPARATION DU PLAN D'AMENAGEMENT CONCESSION / SSA XXX, CCF X Période de mise en œuvre : 20xx – 20yy		
Réalisé par : XXXXXXXXX Mois / Année		



1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Cette section devra rappeler :

- Les dates de dépôt et de validation du Plan de Gestion Provisoire (PGP) ;
- La période de validité initiale du PGP.

Il s'agira ensuite de présenter de façon détaillée les raisons justifiant la demande de révision ayant été déposée et acceptée par le Ministre en charge des Forêts pour la finalisation du Plan d'Aménagement de la (ou des) concession(s) concernée(s). Devront notamment être expliqués les éventuels retards dans la mise en œuvre de l'exploitation des quatre AAC couvertes par le PGP et/ou dans la réalisation des travaux d'élaboration du Plan d'Aménagement Forestier.

La nouvelle période de mise en œuvre du PGP sera précisée. Elle ne devra pas être supérieure de plus de 12 mois (à dater du 1^{er} janvier de l'année suivant le PGP initial) à la période de mise en œuvre initiale du PGP, sauf dérogation exceptionnelle de l'autorité compétente.



2. BILAN INTERMEDIAIRE DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE GESTION PROVISOIRE

2.1. Production et exploitation

Il s'agira de présenter brièvement un bilan intermédiaire de l'exploitation réalisée au cours de la période de mise en œuvre du PGP, jusqu'à la date d'élaboration de la présente révision du PGP.

Ce bilan comprendra notamment les superficies des AAC ouvertes à l'exploitation, ainsi que les volumes produits par essence sur chaque AAC. La comparaison avec les volumes prévisionnels nets permettra d'éventuellement tirer des enseignements et de faire des ajustements aux prévisions actualisées présentées dans la révision du PGP.

Tableau 1 : Modèle indicatif de tableau comparant les récoltes annuelles prévisionnelles et les récoltes effectivement réalisées sur les AAC couvertes par le PGP

	Prévisions selon le PGP				Données d'exploitation réelles			
	AAC 1	AAC 2	...	TOTAL	AAC 1	AAC 2	...	TOTAL
Surface totale (en ha)								
Surface utile (en ha)								
Année d'ouverture à l'exploitation								
Essence	Volume net indicatif (en m ³)				Récolte réelle (en m ³)			
Classe I								
Essence i								
....								
Classe II								
Essence j								
....								
TOTAL								

Ce tableau devra être commenté. Les écarts importants entre les prévisions et les données d'exploitations réelles devront être expliqués.

Une carte présentant l'historique des opérations d'exploitation mises en œuvre au cours de la période couverte par le PGP (au format A4 ou A3) sera intégrée.

2.2. Réalisations sociales

Un tableau rappellera les montants unitaires par essences négociées, avec chaque groupement, dans les Accords de Clauses Sociales.



Tableau 2 : Modèle indicatif de tableau fixant les montants unitaires par essences négocié avec chaque groupement

Essence	Classe DIAF	Prix Unitaire en \$ par m3	Commentaire

Un Tableau présentera les montants versés aux Fonds de Développement Local (FDL) des Groupements avec lesquels ont été signés des accords de clause sociale, et les comparera aux montants des ristournes prévisionnelles prévues par le PGP.

Tableau 3 : Modèle indicatif de tableau comparant les ristournes prévisionnelles et les abondements des FDL effectivement réalisées sur les Groupements couverts par les AAC du PGP

Groupement	Données prévisionnelles (selon le PGP)			Données d'exploitation réelles		
	Superficie utile (en ha)	Récolte (en m ³)	Montant des ristournes (en USD)	Superficie utile exploitée (en ha)	Récolte réalisée (en m ³)	Abondements réels des FDL (en USD)
AAC 1						
Groupement 1						
Groupement 2						
....						
Sous-total AAC 1						
AAC 2						
Groupement 1						
Groupement 2						
....						
Sous-total AAC 2						
Toutes AAC						
Groupement 1						
Groupement 2						
....						
TOTAL						

Ce tableau devra être commenté, et les écarts importants entre les montants des abondements prévisionnels et réels devront être expliqués.

Un tableau devra présenter le bilan des réalisations sociales réalisées, par rapport aux réalisations prévues par le PGP.



Tableau 4 : Modèle indicatif de tableau présentant les réalisations sociales effectuées au cours de la mise en œuvre du PGP

Groupe-ment	Localité	Infrastructure / réalisation prévue	Statut*	Montant prévisionnel (en USD)	Montant décaissé (en USD)	% du montant prévisionnel décaissé
Groupe-ment 1	Localité 1	Infrastructure 1				
	Localité 1	Infrastructure 2				
	Localité 2	...				
	...	...				
Groupe-ment 2	Localité 1	Infrastructure 1				
	Localité 1	Infrastructure 2				
	Localité 2	...				
...	...	...				

* Le statut sera, par exemple, renseigné par les mentions « Non débuté », « En cours » ou « Achievé » (ou équivalent). D'autres types de statuts pourront également être utilisés afin d'apporter plus de nuances et/ou plus de précisions dans les informations sur l'état d'avancement de la réalisation sociale.

Ce tableau devra être commenté, et les écarts importants entre les montants des abondements prévisionnels et réels devront être expliqués.



3. MODIFICATIONS A APPORTER AU CONTENU DU PLAN DE GESTION PROVISoire

Cette section détaillera l'ensemble des modifications induites par la révision du PGP. Les sous-sections détaillées ci-dessous sont celles dont la mention est obligatoire.

3.1. Positionnement et calendrier d'exploitation des AAC

L'impact de la révision du Plan de Gestion Provisoire sur le positionnement et le calendrier d'exploitation des AAC devra être décrit de façon détaillée.

Une carte (au format A4 ou A3) présentant la localisation et les limites révisées des AAC devra être fournie. Cette carte devra inclure les points remarquables permettant de délimiter les AAC. Si ceux-ci sont différents de ceux présentés dans le PGP, un tableau présentant leur description et leurs coordonnées géographiques devra être fourni.

Tableau 5 : Modèle indicatif de tableau présentant les points remarquables délimitant les AAC du PGP

Nom	Descriptif (exemples)	Longitude (préciser l'unité)	Latitude (préciser l'unité)
A	Confluence des rivières xxx et xxx		
B	Source de la rivière de nom inconnu		
C	Source de la rivière xxxx		
D	Pont de la route reliant xxxx à xxxx au-dessus de la rivière xxxx		
E	Limite entre forêt dense et zone de cultures villageoises		
...			

Un tableau présentant les conséquences de la révision du PGP sur les superficies et les dates d'ouvertures à l'exploitation des AAC doit être fourni.

Tableau 6 : Modèle de tableau présentant les superficies et l'année d'ouverture à l'exploitation des AAC du PGP actualisées

AAC	Données prévisionnelles (selon le PGP)			Données actualisées (selon la prolongation du PGP)		
	Année d'ouverture à l'exploitation	Superficie totale (en ha)	Superficie utile (en ha)	Année réelle d'ouverture à l'exploitation	Superficie totale (en ha)	Superficie utile (en ha)
AAC X						
AAC Y						
...						
TOTAL						



Comme lors de l'élaboration du PGP, les superficies utiles de chaque AAC ne doivent pas dépasser 1/25^e de la superficie utile totale de la concession (ou de l'ensemble des concessions aménagées conjointement).

3.2. Prévisions de récolte

Les prévisions de récolte actualisées, si elles sont modifiées par rapport à celles présentées dans le PGP, seront présentées dans un tableau spécifique. Les prévisions d'exploitation et récoltes réelles des AAC dont l'exploitation est achevée, déjà présentées dans la section 2.1, ne seront pas reprises ici.

Tableau 7 : Modèle de tableau présentant les prévisions de récoltes actualisées sur les AAC restant à exploiter au cours de la mise en œuvre du PGP prolongé

Essence	Prévisions selon le PGP				Prévisions de récolte actualisées			
	Volume net indicatif par AAC (en m³)							
	AAC X	AAC Y	...	TOTAL	AAC X	AAC Y	...	TOTAL
Classe I								
Essence i								
...								
Classe II								
Essence j								
...								
TOTAL								

Les hypothèses de calcul sur lesquelles sont basées ces estimations devront être rappelées. A cet effet, un tableau de synthèse pourra être proposé (cf. **Tableau 8**).

Tableau 8 : Hypothèses retenues pour l'estimation des prévisions de récolte

Essences	Volume brut à l’hectare par AAC (en m³/ha)			Coefficient derecolement¹	Coefficient d’exploitation
	AAC X	AAC Y	...		
Classe I					
Essence i					
...					
Classe II					
Essence j					
...					
TOTAL					

L'origine des chiffres présentés dans le tableau ci-dessus devra également être rappelée.

¹ Produit du coefficient de prélèvement (% des tiges dont la qualité justifie la coupe) et du coefficient de commercialisation (prise en compte des purges, ...)



3.3. Abondements prévisionnels de l'entreprise aux FDL

Un tableau rappellera les montants unitaires par essence négociés, avec chaque groupement, dans les Accords de Clauses Sociales.

À partir des estimations de récolte actualisées présentées dans la section précédente, les abondements prévisionnels de l'entreprise aux FDL seront recalculés pour chaque Groupement concerné.

Tableau 9 : Exemple de tableaux présentation les prévisions de récolte et l'abondement prévisionnel de l'entreprise aux FDL par AAC et par Groupement

Essences	Prévisions de récolte (volume net) par AAC et par Groupement (en m ³)									
	AAC X				AAC Y				...	TOTAL
	Groupement 1	Groupement 2	...	TOTAL	Groupement 1	Groupement 2	...	TOTAL	...	
Classe I										
Essence i										
...										
Classe II										
Essence j										
...										
TOTAL										

Essences	Montant unitaire de la ristourne (USD / m³)	Montant estimé de l'abondement aux FDL par AAC et par Groupement (en USD)									
		AAC X				AAC Y				...	TOTAL
		Groupe-ment 1	Groupe-ment 2	...	TOTAL	Groupe-ment 1	Groupe-ment 2	...	TOTAL	...	
Classe I											
Essence i											
...											
Classe II											
Essence j											
...											
TOTAL											

3.4. Réalisations et clauses sociales

Compte tenu des réalisations sociales déjà effectuées (décrites dans la section 2.2) et des modifications des ristournes prévisionnelles qui seront versées aux Fonds de Développement Local des différents Groupements, il pourra être nécessaire d'amender les mesures sociales à destination des populations locales riveraines de la concession décrites dans le PGP.

Les modifications apportées aux prévisions de réalisations sociales au cours de la période restante de mise en œuvre du PGP (y compris de sa prolongation) par rapport à celles décrites dans le PGP initial devront être décrites. Devront ainsi notamment être indiquées :



- Les réalisations initialement programmées et supprimées dans le cadre de la révision du PGP ;
- Les réalisations initialement programmées dont la mise en œuvre est en cours, et qui devront être achevées au cours des années restantes couvertes par le PGP révisé ;
- Les réalisations non prévues initialement et ajoutées au programme social dans le cadre de la révision du PGP ;
- Les modifications des estimations des coûts totaux des réalisations sociales.

En cas de modification significative des réalisations sociales, de nouvelles clauses sociales ou un avenant aux clauses existantes devront être négociés et signés entre les représentants des populations locales et l'entreprise. Les nouvelles clauses sociales et/ou les avenants signés devront être annexés à la révision du PGP.

3.5. Infrastructures routières prévisionnelles

Les impacts de la révision du PGP (et des éventuelles modifications de limites des AAC concernées) sur le réseau routier prévisionnel devront être décrits et évalués. Le tracé indicatif du réseau routier prévisionnel actualisé devra être présenté sur une carte, au format A4 ou A3. Cette carte devra ainsi comporter *a minima* :

- Les limites de la (ou des) concession(s) ;
- Les limites des AAC couvertes par le PGP et sa révision ;
- Le réseau routier existant (y compris le réseau routier prévisionnel défini par le PGP et ayant été ouvert ou entretenu au cours de sa mise en œuvre) ;
- Le réseau routier prévisionnel actualisé ;
- Les superficies forestières utiles ;
- Les villages (ou localités) ;
- Le réseau hydrographique.



4. CALENDRIER D'ÉLABORATION DU PLAN D'AMÉNAGEMENT

Le calendrier passé (réel) et prévisionnel actualisé planifiant les différentes activités liées à l'élaboration du Plan d'Aménagement de la (ou des) concession(s) sera présenté ici.

Le chronogramme sera présenté sous forme de tableau (cf. exemple donné par le Tableau 10 ci-dessous) et devra *a minima* faire apparaître les activités/étapes suivantes :

- Élaboration du Plan de Sondage ;
- Réalisation des inventaires d'aménagement ;
- Rédaction du rapport d'inventaire d'aménagement ;
- Réalisation des enquêtes socio-économiques dans les villages riverains de la concession et sur la (ou les) base(s)-vie(s) du (ou des) site(s) industriel(s) ;
- Rédaction du rapport socio-économique ;
- Élaboration du Plan d'Aménagement.

Les dépôts et validations (réels ou prévisionnels) des documents d'aménagement (plan de sondage, rapport d'inventaire, étude socio-économique et Plan d'Aménagement) seront également représentés dans le chronogramme (cf. exemple ci-dessous).

Tableau 10 : Exemple de chronogramme actualisé des travaux d'aménagement de la concession XX

	Année 1				Année 2				Année 3				Année 4				Année 5			
	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4
Rédaction Plan de Sondage		●																		
Inventaires de terrain																				
Rédaction du rapport d'inventaire																●				
Enquêtes socio-économiques												●								
Rédaction de l'étude socio-économique																				
Rédaction du Plan d'Aménagement																				●

● = dépôt du document

Dépôt de la révision du PGP



5. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Des sections supplémentaires pourront être ajoutées au canevas défini par le présent Guide Opérationnel selon les éventuelles modifications induites par la révision du PGP ou corrections/actualisations à apporter au PGP. Il s'agira alors de décrire toute modification, correction ou actualisation devant être apportée au PGP.

Cela pourra notamment concerner d'éventuelles modifications portant sur :

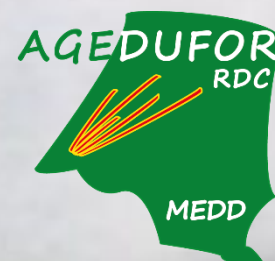
- Les limites de la concession (les nouvelles limites devront alors être décrites et une nouvelle carte des limites de la concession devra être produite) ;
- Les règles d'intervention en milieu forestier (en lien notamment avec la mise en œuvre des techniques d'exploitation forestière à impact réduit) ;
- La délimitation des AAC théoriques définies sur les concessions aménagées conjointement avec d'autres concessions, et dont l'exploitation n'est pas programmée au cours des 4 années de mise en œuvre du PGP (en lien avec la signature des clauses sociales et les ristournes versées aux Fonds de Développement Local) ;
- Les mesures sociales liées aux conditions de vie et de travail des salariés de l'entreprise et de leurs ayants-droit
- Le programme industriel de l'entreprise.

Cette liste se veut non exhaustive et pourra être complétée selon les éléments du Plan de Gestion Provisoire qu'il s'avère pertinent de compléter, modifier, corriger ou actualiser.









Version : Juin 2017

Document rédigé dans le cadre du projet d'appui à la gestion durable des forêts de RDC **AGEDUFOR**.

Le Projet **AGEDUFOR** est mis en œuvre par le groupement Oréade-Brèche / FRMi / EGIS-International, pour le compte de la Direction des Inventaires et Aménagement Forestiers (DIAF) du Ministère de l'Environnement et Développement Durable de RDC (MEDD) et de l'Agence Française de Développement (AFD).

Photo de couverture : FRMi

